

« L'intelligence collective dans les territoires au service d'un numérique plus inclusif »

13 millions de Français sont « éloignés du numérique », souvent par défaut de compétences dans l'utilisation des outils numériques. Le gouvernement français, conscient de ces enjeux, mobilise 250 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance pour démultiplier et accélérer les actions d'accompagnement à l'inclusion numérique sur tous les territoires. 4.000 conseillers numériques sont ainsi recrutés et formés pour animer des ateliers d'initiation au numérique partout en France. Des kits d'inclusion numérique et des lieux de proximité sont mis progressivement en place sur le territoire pour accompagner ces efforts en faveur de l'inclusion numérique. Ces actions reposent à la fois sur la mobilisation et le savoir-faire tant des collectivités locales que des acteurs associatifs locaux.

Dans ce cadre, la Fondation Free souhaite placer ce nouvel appel à projets sous l'angle de la cohésion et du partage et agir plus efficacement à l'échelle des territoires en faveur de l'inclusion numérique. En complément du plan de relance et afin de soutenir la dynamique qui se met en place sur le territoire en faveur de l'inclusion numérique, la Fondation souhaite apporter son soutien aux acteurs locaux engagés sur ce sujet. Nous souhaitons soutenir des initiatives portées par plusieurs structures (minimum 2), qu'elles soient associatives ou publiques (collectivités territoriales, mairies, centres sociaux, bibliothèques, médiathèques, etc.), et qui veulent agir sur leur territoire en faveur des habitants dans le but de rendre le numérique accessible au plus grand nombre. Notre soutien sera accordé aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, développent de nouveaux lieux de médiation numérique sur leur territoire, améliorent ceux existants ou mettent en œuvre d'autres actions d'inclusion numérique au service des habitants.

Les bénéficiaires des projets déposés doivent être les habitants des territoires en question.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

La Fondation s'adresse donc aux organismes sans but lucratif et d'intérêt général agissant en faveur ou ayant un projet en rapport avec la thématique « L'intelligence collective dans les territoires au service d'un numérique plus inclusif ». Les projets déposés devront être portés par au minimum deux structures d'intérêt général (association et/ou organisme public), mais une seule de ces structures déposera le dossier. Les noms des autres structures devront apparaître dans le dossier. La finalité du projet déposé devra être l'accessibilité du numérique aux habitants du territoire d'implantation. La structure devra être enregistrée sur le territoire Français et avoir au minimum un an d'existence. Le projet devra se dérouler en France.

Pour candidater, il conviendra d'être en mesure de présenter un projet clair, avec des besoins précis.

MODALITES DE SOUTIEN FINANCIER :

- ▶ L'enveloppe maximum attribuée par projet est de 20 000€.

- ▶ Le budget détaillé de votre projet et de vos besoins concernant votre sollicitation devra nous être fourni pour l'étude de votre dossier. Si votre projet venait à être sélectionné, nous vous demanderons des retours concrets et quantifiables sur l'utilisation de notre soutien. Les projets déjà soutenus et financés par plusieurs autres structures seront privilégiés.

► Le montant demandé à la Fondation Free ne doit pas dépasser un tiers du budget global du projet.

► Le projet devra se dérouler en France.

► La structure qui dépose le dossier devra être sans but lucratif et d'intérêt général, avoir au minimum un an d'existence et être enregistrée sur le territoire français dont DROM-COM.

La Fondation Free n'étudiera pas les dossiers concernant :

- Des projets individuels,
- Des projets sans rapport avec le thème énoncé,
- Des voyages scolaires.

Si la structure qui dépose le dossier est une association, il vous faut fournir :

- Les statuts de l'organisation
- La copie de l'inscription au Journal Officiel
- Le budget du projet
- La liste des membres du CA
- Le dernier rapport d'activités
- Un RIB

Si la structure qui dépose le dossier est une structure publique, il vous faut fournir :

- Le budget du projet
- Le dernier rapport d'activités (s'il existe)
- Un document avec la liste des membres de la gouvernance (Conseil municipal, etc)
- Un RIB

DELAIS :

Le dépôt en ligne est ouvert jusqu'au 28 octobre 2021 minuit. Les dossiers reçus seront instruits puis transmis pour étude aux membres du comité de sélection. La délibération du comité de sélection se déroulera courant novembre 2021. La décision de la Fondation Free vous parviendra par mail dans les deux semaines qui suivent la date de la délibération du comité de sélection.